

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 avril 2016
VALANT COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil seize, le quatorze avril.

Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2016

Présents : Ms RIAUD, GÉRARD, MARCHAND, BLANCHARD, POSSÉMÉ, JOUIN, BERTY, DEBRAY, DIGUET, GICQUEL GOUIN, HAMON, MONVOISIN, PERRIN, RIVIÈRE, SARAZIN, SOREL

Secrétaire : Mme Sabrina RIVIERE

Absents excusés : M. BIDOIS David, Mme ROBERT Stéphanie

Pouvoir : M. BIDOIS donne pouvoir à M. JOUIN

1- Approbation du Compte administratif 2015

Monsieur le Maire s'est absenté au moment du vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel GÉRARD, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire :

a- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 338 330.71 €

Recettes : 1 739 912.65 €

Résultat 2015 : + 401 581.94 €

Transfert du résultat de Pipriac Communauté vers la commune : + 13 511.92 €

Reprise du résultat 2014 : 46 000 €

Excédent de fonctionnement à la clôture : 461 093.86 €

Investissement :

Dépenses : 533 347.76 €

Recettes : 1 200 457.30 €

Résultat 2015 : 667 109.54 €

Reste à Réaliser :

Dépenses d'investissement : 196 500 €

Recettes d'investissement : 7 230 €

	Résultat à la clôture de 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	434 796.35		667 109.54	1 101 905.89
Fonctionnement	580 018.36	534 018.36	401 581.94	461 093.86
TOTAL	1 014 814.71	534 018.36	1 068 691.48	1 562 999.75
Budget Petit Plessis			-25 010.15	-25 010.15
TOTAL				1 537 989.60

- b- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- c- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- d- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2- Approbation du Compte de gestion 2015 - Commune

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et avoir procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part avec 17 votes POUR.

3- Approbation du Compte administratif 2015 - Lotissement Petit Plessis

Monsieur le Maire s'est absenté au moment du vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel GÉRARD, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire :

- a- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 25 011.03 €

Recettes : 25 011.91 €

Excédent de fonctionnement à la clôture : 0.88 €

Investissement :

Dépenses : 25 011.03 €

Recettes : 0 €

Résultat 2015 : - 25 011.03 €

- b- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- c- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- d- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4- Approbation du Compte de gestion 2015 - Lotissement Petit Plessis

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et avoir procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part avec 17 votes POUR.

5- Affectation du résultat 2015 - Commune

Suite au vote du Compte administratif, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De verser 109 953 € d'excédent de fonctionnement de 2015 en recette d'investissement au BP 2016 (compte 1068),
- De reporter l'excédent d'investissement de 1 101 905.89 € de 2015 en recette d'investissement au BP2016 (compte 001),
- De reporter les 351 140.86 € restants du résultat de fonctionnement 2015 en recette de fonctionnement au BP 2016 (compte 002).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

6- Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire rappelle les taux qui ont été votés en 2015 pour les trois taxes soumises à l'Assemblée délibérante.

Taxe	Taux 2015
Taxe d'habitation	18,04 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	22,20 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	61,64 %

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2016.
Les résultats seraient donc les suivants :

Taxe	Bases d'imposition	Taux	Produit
TH	1 796 000	18,04 %	323 998
TFPB	1 307 000	22,20 %	290 154
TFPNB	138 000	61,64 %	85 063
Total			699 215

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2016.

7- Vote du Budget Primitif 2016 - Commune

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante les éléments du budget principal de la Mairie pour l'exercice 2016 pour chaque section, fonctionnement et investissement.

Après délibération, le budget est arrêté et voté par chapitre et par opération à l'unanimité des membres présents :

Pour la section de fonctionnement en suréquilibre :

Dépenses : 1 864 075 €

Recettes : 1 914 182 €

Pour la section d'investissement, en équilibre : 1 678 732 €

8- Vote du Budget Primitif 2016 - Lotissement Le Petit Plessis

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante les éléments du budget du lotissement Le Petit Plessis pour l'exercice 2016 pour chaque section, fonctionnement et investissement. Il rappelle que le lotissement doit faire l'objet d'un budget spécifique puisqu'il est assujéti à la T.V.A.

Après délibération, le budget est arrêté, équilibré et voté par chapitre à l'unanimité des membres présents :

Pour la section de fonctionnement : 422 958.03 €

Pour la section d'investissement : 393 494.03 €

9- Choix des entreprises pour le PATA et la modernisation 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation avait été lancée concernant le Point A Temps Automatique ainsi que la modernisation des routes 2016.

Neuf entreprises ont répondu pour le PATA, et 4 pour la modernisation.

Monsieur le Maire présente les résultats aux membres du Conseil.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de choisir :

- l'entreprise EUROVIA pour le PATA pour un montant de 28 710 € HT, soit 34 452 € TTC.

- l'entreprise CHARIER TP pour la modernisation et le tricouche pour un montant de 43 863.50 € HT, soit 52 636.20 € TTC.

10- Subvention ADMR 2016

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention supplémentaire a été reçue en Mairie depuis le vote qui a eu lieu lors de la réunion du 3 mars dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 300 € à l'association de service à la personne ADMR de Pipriac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

11- Vente du lot n° 6 - Lotissement Le Petit Plessis

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de réservation de lot a été faite auprès du notaire Maître DARNON pour le lotissement communal à usage d'habitation dénommé Le Petit Plessis.

La demande a été faite par Madame Vanessa MENEUX de La Gacilly pour le lot n°6.

Vu la délibération 2015-117 du 8 décembre 2015 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement Le Petit Plessis au prix de 29 € HT le m²,

Il est proposé au Conseil Municipal de céder le lot n°6, d'une superficie de 521 m², à Madame MENEUX au prix de 15 109 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié, ainsi que tout document administratif et comptable relatif à cette affaire.

12- Vente de terres communales

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, suite à la demande de Monsieur GUERIF Jean-Marc, le service des Domaines a été consulté pour la vente des parcelles communales que Monsieur GUERIF exploite.

Il en ressort :

Parcelle	Superficie	Situation	Estimation
ZK55	1 000 m ²	Ayan	250 €
ZE1	5 440 m ²	Lande de Châtel	1 470 €
ZK09	3 230 m ²	Les Rouliers	750 €

Après discussion et délibération, les membres du Conseil acceptent de vendre ces parcelles aux prix indiqués à Monsieur GUERIF. Les frais de notaire seront à sa charge.

Les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

DECISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 prise conformément à l'article L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 8 000 € HT,

Les décisions suivantes ont été prises :

1- Considérant la nécessité de fabriquer un hangar au service technique

Vu la proposition émise par la société MCSTG de Sixt-sur-Aff,

Décide

De signer le devis avec MCSTG pour un montant de 5 769 € HT, soit 6 814.80 € TTC.

2- Considérant la nécessité de réaliser un muret en pierre près de la médiathèque afin de signaler un chemin piéton

Vu la proposition émise par Monsieur Didier ORAIN, artisan maçon,

Décide

De signer le devis avec Monsieur ORAIN pour un montant de 7 654.95 € HT, soit 9 185.94 € TTC pour la réalisation de ce muret.

3- Considérant la nécessité de refaire le ravalement du pignon ouest de l'école publique Michel SERRAULT

Vu la proposition émise par la SARL BIDOIS de Sixt-sur-Aff,

Décide

De signer le devis avec la SARL BIDOIS pour un montant de 5 378.05 € HT, soit 6 453.66 € TTC pour le ravalement.